

# Aide à la librairie indépendante

## REGION ILE-DE-FRANCE

### Présentation du dispositif

La région Île de France a mis en place une aide régional qui a pour objectif d'accompagner les projets des librairies indépendantes.

Dates limites de dépôt des dossiers : avant le 15 décembre, le 15 mars ou le 30 juin de l'année en cours.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

#### Entreprises éligibles

Les bénéficiaires de l'aide sont les librairies indépendantes franciliennes ainsi que les personnes morales de droit privé.

#### Pour quel projet ?

#### Dépenses concernées

Les opérations éligibles au dispositif sont :

- la constitution de fonds,
- le renforcement de fonds,
- la création,
- la reprise,
- le déménagement,
- la rénovation.

### Montant de l'aide

L'aide de la région prend la forme d'une subvention spécifique en fonctionnement, exclusivement attribuée au projet, représentant 50 % maximum des dépenses éligibles HT, dans la limite de 50 000 €.

### Informations pratiques

#### Quelle démarche à suivre ?

#### Auprès de quel organisme ?

La récupération du dossier de candidature ainsi que le dépôt de la demande d'aide se fait auprès du service livre de la direction culture de la région Île de France.

---

## Organisme

### REGION ILE-DE-FRANCE

- **Conseil régional d'Île-de-France**  
2 rue Simone Veil  
93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE